

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais décline le programme **HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS** en partenariat avec l'Etat et l'Anah :

- ➔ une aide financière,
- ➔ un accompagnement personnalisé

En plus des aides de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération pouvant atteindre **3000 € + 35 ou 50 % du montant de vos travaux**, vous pourrez peut-être bénéficier d'autres aides des **caisses de retraite**, d'un **éco-Prêt à Taux Zéro**, et d'un **crédit d'impôt** pour la transition énergétique.

N'hésitez-pas, venez consulter nos conseillers au cours de leurs permanences !



Vous avez un projet ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie ?



Pour toute question et prise de rendez-vous, adressez-vous au PACT de l'Yonne :

0800 89 09 89

(numéro vert)

ou venez consulter nos conseillers au cours de leurs permanences à Villeneuve-sur-Yonne.

Des conseillers de l'ADIL, de l'Espace Info>Energie et du CAUE se relayent également au sein du Pôle conseil habitat du Sénonais le lundi et le mercredi. Renseignements et planning au **03 86 65 86 50** ou sur www.grand-senonais.fr



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

agglomération
as
le grand sénonais

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais vous informe

HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS

Venez consulter nos conseillers au cours de leurs permanences publiques d'information (voir au verso) ou téléphonez au PACT de l'Yonne (numéro vert) **0 800 89 09 89**

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et l'État vous aident à financer vos travaux d'économie d'énergie

→ HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS EN QUELQUES MOTS

→ **HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE** pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
- diminuer vos factures d'énergie.

→ **HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS, C'EST**

- une aide aux travaux de l'Anah représentant **35 ou 50 % du montant total des travaux** dans la limite de 20 000 € de travaux HT,
- une prime de **10 % du montant total des travaux** dans la limite de **1500 €** ou **2000 €** au titre des « investissements d'avenir »,
- une **prime complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de 1 000 €**.

→ **HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS, C'EST AUSSI LA GARANTIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** par le **CDHU** et le **PACT de l'Yonne** (coordonnées au verso).

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux**,
- monter votre dossier de financement de A à Z,
- suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux,
- pour un montant d'environ 250 € à votre charge

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **12000 € HT** ?

→ AVEZ-VOUS DROIT A HABITER MIEUX DANS LE SÉNONAIS ?

OUI, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ **VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE**

→ **VOS REVENUS NE DÉPASSENT PAS LES NIVEAUX DE RESSOURCES DE L'ANAH 2017 :**

Nombre de personnes dans le ménage	Plafond de ressources (RFR)	Equivalent revenu net par mois (valeur indicative)
1	18409 €	1600 €
2	26923 €	2400 €
3	32377 €	2900 €
4	37826 €	3400 €
5	43297 €	3900 €
Par personne supplémentaire	+ 5454 €	+ 500 €

Il s'agit des revenus fiscaux de toutes les personnes occupant le logement. **Ce montant annuel figure sur votre feuille d'impôts à la ligne 25.**



→ **VOTRE LOGEMENT**

- a **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé,
- n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro « accession » **depuis 5 ans**.

→ **VOS TRAVAUX**

- garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'**au moins 25 %**,
- **n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier**,
- seront intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**.

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ NOS CONSEILLERS DU CDHU ET DU PACT DE L'YONNE.

Ils vous diront très vite si vous pouvez ou non bénéficier d'« Habiter Mieux dans le Sénonais ». Si c'est le cas, un spécialiste prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.



* Pour un projet de travaux d'amélioration de l'habitat sur la base d'un ménage aux « ressources très modestes ». Pour un « ménage aux ressources modestes », les aides peuvent atteindre **6400 €**.

**JUSQU'À
8200 €
D'AIDES À DÉDUIRE**

Une avance est possible dès le début des travaux !

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt.